

# **SEANCE DU 23 FEVRIER 2023**

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

- Ecole – élargissement du RPI Saint-Léon, Liernolles, Sorbier à Montcombroux les Mines
- Questions diverses

Le 21 Février 2023

Le Maire,



## **PROCES-VERBAL**

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois, vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PUJOS Henri, Maire.

Présents : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole – FONTAINE Joël – GUILLON Frédéric – GUILLON Fabien – HERAULT Isabelle – LOUSTALNIAU Jordan lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : QUIRIJNS Floor qui donne pouvoir à PUJOS Henri

Secrétaire de séance : CHERVIN Nicole

### **N° 15 – ECOLE PRIMAIRE**

#### **ELARGISSEMENT DU RPI SAINT-LEON/LIERNOLLES/ SORBIER A MONTCOMBROUX-LES-MINES**

Le Conseil Municipal,

- vu la délibération du Conseil Municipal 21/10/1988 décidant la création d'un regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de Saint-Léon et Sorbier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1989,
- vu les délibérations du Conseil Municipal des 24/07/89 et 30/10/89 fixant les modalités de fonctionnement du RPI Saint-Léon/Sorbier,
- vu la délibération du Conseil Municipal du 03/03/90 approuvant l'intégration de la commune de Liernolles au RPI Saint-Léon/Sorbier,
- vu la délibération du Conseil Municipal du 26/11/90 approuvant la convention relative à la répartition en charges et notamment la création d'un service de surveillance des élèves dans le car de ramassage scolaire entre les trois communes du RPI,

- vu la délibération du Conseil Municipal du 16/12/96 approuvant les termes de la nouvelle convention relative à la répartition des charges qu'entraîne l'échange des élèves entre les communes de Saint-léon, Liernolles et Sorbier,
- considérant qu'il y a lieu de tout mettre en œuvre pour pérenniser la présence d'une classe sur chaque commune du RPI Saint-léon/Liernolles/Sorbier – Liernolles ayant déjà vu sa classe être supprimée en 2017,
- vu la demande de la commune de Montcombroux-les-mines, sans école depuis 2017, d'adhérer au RPI Saint-Léon, Liernolles, Sorbier à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'élargissement du RPI Saint-Léon/Liernolles/Sorbier à Montcombroux-les-Mines à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- confirme le principe de répartition des charges entre les quatre communes et
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention et tout document relatif à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

#### **1. LOCATIONS**

- que le contrat de location du nouveau logement T2 est signé avec le locataire avec date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2023 ;  
que le contrat de location du nouveau logement T4 est en cours de signature avec les locataires avec date d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- que le bail commercial pour le nouveau local à usage de « café multiservices » sera établi pour 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ; les frais de notaire (360 €) seront pris en charge par moitié entre le gérant et la Commune.

#### **2. CLOCHE**

- qu'une cérémonie de retour, après restauration, de la cloche classée monument historique, sera organisée le samedi 25 mars à 11 heures, en l'église avec la participation de Monseigneur Beaumont, évêque de Moulins et de l'Abbé du Cheyron, curé de la paroisse ; celle-ci sera précédée, de 09 h à 11 h, d'une porte ouverte pour la visite de la construction « bar multiservices et de deux logements » au 5. La Grande Rue et suivie d'un vin d'honneur et d'un buffet à la salle polyvalente. Un film de présentation du café « Le Petit Sorbier » depuis sa création, réalisé par Philippe CALAS, sera diffusé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable :

- au dépôt d'un dossier pour concourir au Prix Emile-Mâle 2023 décerné par la ville de Commentry.  
Ce prix a pour objet la sauvegarde du patrimoine bourbonnais ; il permet d'encourager et de récompenser les initiatives bourbonnaises de sauvetage d'un élément du patrimoine artistique, historique ou ethnographique antérieur au XX<sup>ème</sup> siècle.
- à la sollicitation de la Fondation du patrimoine sous réserve de la mise en place d'une souscription.

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

### Monsieur LOUSTALNIAU Jordan

- présente des demandes d'autorisation de busage ; autorisation est donnée dans les conditions habituelles.

### Madame HERAULT Isabelle

- demande si de nouvelles candidatures au poste d'adjoint technique sont parvenues en mairie ; la réponse est négative, le nombre de candidats étant de 5.  
Une réunion pour l'examen des candidatures est fixée au 03 mars, date limite de réception des candidatures.  
Le Conseil Municipal propose d'être plus sévère sur les critères de sélection.

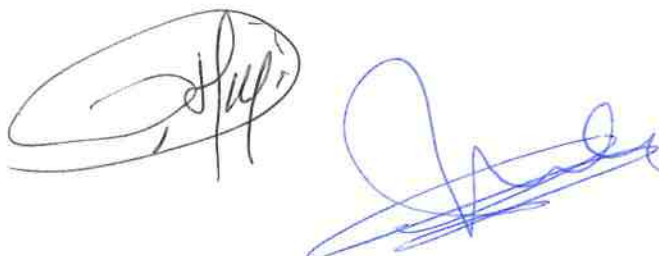
### Monsieur PUJOS Henri

- présente :
  - un devis de l'entreprise COULPIER pour l'installation d'une hotte dans les logements T4 et T2 ; la question sera étudiée ultérieurement.
  - Un devis pour le remplacement du filtre du lave-vaisselle de la salle polyvalente ; une recherche sera réalisée avant commande.
  - présente une ancienne photo de la maison des Thiollets à confier à une artiste aquarelliste pour reproduction afin de représenter la commune ; un avis favorable est donné.

### Monsieur MARTIN Bernard

- expose, qu'en raison du réaménagement du local attenant au café « Le Petit Sorbier », il convient de trouver un lieu de stockage des tables, bancs et autres fournitures utilisés par les associations de la commune.  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert de ces matériels dans l'extension du hangar communal et propose de trier et réorganiser le rangement des vieux outils le samedi 1<sup>er</sup> avril à 08 heures (participation des élus et des membres des associations).

La séance est levée à 21 H 32



Le Maire certifie que la liste des délibérations de la séance du 23 Février 2023 a été affichée ce jour à la porte de la Mairie.

Le 24 Février 2023  
Le Maire,

